

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 Juillet 2009 à 19H

Président : M. DEMOURY

Etaient présents : Mme COCAGNE, BOUSSU, Mrs CANDELIER, RIVET, THURET, JEUNIAUX, POURNY, DUSSART, CAPRON, DUCROCQ, RICHARD.

Etaient absents : Mr PROCHWICZ, excusé.

Mme COURTEAUX, excusée, ayant donné une procuration de vote à Mr JEUNIAUX.

Mr POUVREAU, excusé, ayant donné une procuration de vote à Mr DEMOURY

Secrétaire de séance : Mme BOUSSU

Date de Convocation : 02 Juillet 2009

Date de la séance : 08 Juillet 2009

Affichée le : 15 Juillet 2009

Ordre du Jour :

I) Ajout d'une délibération

M DEMOURY demande l'ajout d'une délibération concernant :

- des travaux d'étude de stabilité des contreforts à l'église

A l'unanimité des présents, le rajout de la délibération est approuvé.

II) Approbation du compte rendu du 18 Mai 2009

Sans remarque, à l'unanimité des membres présents, le compte rendu est approuvé.

Approbation du compte rendu du 15 Juin 2009

Mr CAPRON souligne qu'il y a deux fautes de frappe.

Sans autres remarques, à l'unanimité des membres présents, le compte rendu est approuvé.

III) Délibérations :

Présentation de Mr DEMOURY

✓ Subvention : Demande de subvention Parlementaire pour l'achat de tables, chaises, couverts et d'un défibrillateur à la salle communale

Présentation de Mr CANDELIER

A la salle communale, afin de faire face à une demande importante de locations diverses (manifestations familiales, associatives et également sportives) des besoins nouveaux sont nécessaires :

- Achat de tables et chaises en complément de l'existant et par conséquent l'achat de couverts de table pour la restauration.

La commune de Vers sur Selle consciente qu'un défibrillateur peut permettre de sauver des vies souhaite acquérir un défibrillateur automatique qui sera installé dans son armoire protectrice à la salle communale. Ainsi installé dans un lieu public, le défibrillateur sera accessible à toute personne qui en aurait besoin pour intervenir auprès d'une personne en détresse.

Enfin, sa localisation permettrait une mobilisation rapide par les personnes utilisant la salle communale dans le cadre des activités (théâtre, gym, relaxation, danse),

L'utilisation de la salle communale par les associations à l'occasion de repas festifs,

L'utilisation de la salle par les particuliers à l'occasion de cérémonies familiales.

L'ensemble de ces équipements permettra un meilleur accueil de ces diverses animations dans un endroit davantage sécurisé.

Présentation d'un devis de la Ste SMAF pour l'achat des couverts.

Mr POURNY précise que l'on peut demander le tarif d'Amiens Métropole car la SMAF détient le marché.

Demande la possibilité d'acheter 8 tables et 24 chaises pour compléter l'existant.

19h15 : Arrivées de Mme COCAGNE et de Mme BOUSSU

A l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal approuve l'achat de ces équipements pour la salle communale et la demande de la subvention parlementaire auprès de Mr Olivier JARDE, député.

✓ Subvention : Demande de subvention Parlementaire pour le projet « Ecole Numérique Rurale », achat de matériels.

Présentation de Mr DEMOURY

Dans le cadre du projet « Ecole Numérique Rurale », Monsieur le Maire indique à l'Assemblée qu'une subvention parlementaire peut être sollicitée auprès de Mr DENEUX, Sénateur.

Mr le Maire présente aux Conseillers Municipaux, le devis établi par la Ste CYNERGIE d'Ailly sur Noye

Pour la fourniture et la mise en place de matériel multimédia, réf : Ecole Numérique Rurale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents, le projet qui lui est présenté, sollicite une subvention parlementaire auprès de Mr DENEUX, Sénateur et arrête le plan de financement suivant :

- Montant des équipements	HT	10 132.88 ht
- Subvention 50% du montant HT		5 066.44 ht
- Budget communal, Fonds propres		7 052.49 ht
(dont TVA 1986.05)		

Soit Total du projet TTC 12 118.93 TTC

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal approuve cette demande de subvention.

✓ PLU : Débat d'orientation

Présentation de Mr DUSSART

Les dispositions de l'article L123-9 du code de l'urbanisme indiquent qu'un débat doit avoir lieu au sein du Conseil municipal sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable au plus tard 2 mois avant l'examen du projet de PLU (phase arrêt de projet et consultation des services).

Vu les dispositions de la loi du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat.

Vu les dispositions de la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain.

Vu les dispositions de la loi n°2003-590 du 2 juillet 2003 relative à l'urbanisme et l'habitat ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L 123.1 et L 123.9 et R 123.1 à R 123.25.

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 14 Avril 2008 prescrivant l'élaboration d'un plan local d'urbanisme;

Considérant qu'un débat doit avoir lieu au sein du Conseil municipal sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement mentionné à l'article L 123.1 susvisé, au plus tard deux mois avant l'examen du projet de plan local d'urbanisme.

Dans ce cadre, M DUSSART Président de la commission aménagement et urbanisme présente le résultat des réflexions menées par la commission (soit 8 membres du Conseil sur les 12 présents) pour l'élaboration du PLU faisant l'objet de ce débat.

Le PADD qui définit les orientations d'urbanisme et d'aménagement de la commune, reprend les principes suivants :

-La gestion des constructions existantes et l'urbanisation des « dents creuses » dans le centre bourg

- La gestion des constructions isolées afin de leur permettre des réhabilitations, des extensions mesurées ou la réalisation d'annexes non jointives
 - La gestion des équipements publics, extensions, reconstruction après sinistre
 - La pérennisation des activités agricoles
 - La protection des espaces naturels
 - La préservation et la mise en valeur des espaces naturels : sentier «découverte », mise en place de panneaux pédagogiques, de tables de pique-nique
 - La préservation et la mise en valeur de la Selle
 - La préservation des arrières des parcelles en bordure de Selle
 - Le confortement ou création de chemins piétonniers : tour de ville, liaisons douces, parcours dans la vallée
 - Le développement touristique en bordure de Selle, création d'une aire de stationnement
 - La mise en valeur du patrimoine
 - La gestion des entrées de la commune : intégration architecturale et paysagère
 - La création d'une zone mixte de développement destinée à l'accueil des équipements d'activités commerciales, de services ou de santé et à l'habitat (résidence pour les personnes âgées)
 - L'émergence d'une nouvelle centralité du village
 - La zone de développement de l'habitat
 - La prise en compte des contraintes de développement liées à la présence des lignes électriques
- En fonction de ces principes, une première ébauche d'aménagement du secteur sud est de la commune a été établie :

- Déplacement de la centralité qui se structure autour d'un nouveau lieu de vie et de rencontre (place) Accompagné par l'implantation de plusieurs commerces ou services de proximité.
- A proximité de ce lieu central, implantation d'une résidence pour personnes âgées, accompagnée par un lieu de restauration commun avec l'école et réalisation d'une crèche. Ces nouveaux équipements permettront de faire le lien entre les équipements existants et le nouveau lieu de vie et renforceront le pôle d'équipements et cette nouvelle centralité.
- Le développement d'une zone destinée à l'accueil d'habitats collectifs ou en accession à la propriété- Ce nouveau secteur de développement sera ceinturé, en limite avec l'espace agricole par des plantations d'arbres d'essences locales afin de permettre une meilleure intégration des nouvelles constructions en vues lointaines ou rapprochées et une protection contre les intempéries
- Un maillage de liaisons douces, (piétons, vélos) sera mis en place dans ce nouveau secteur pour favoriser ces modes de déplacements. Ce réseau sera connecté avec les futurs lieux de vie, les équipements existants et avec la vallée.
- Les accès de ce nouveau secteur de développement seront réfléchis afin de permettre un système de bouclage afin d'éviter le phénomènes des impasses
- Des accès seront également prévus en direction de l'espace agricole afin d'anticiper un développement à long terme.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal établit le compte rendu point par point de ce débat :

- ✓ Mr CAPRON aurait souhaité connaître ces informations avant que celles-ci paraissent dans le Vers Info et estime que la commune lance des projets qui seront difficiles à réaliser, par manque de moyens financiers.
- ✓ Mr THURET indique que le PLU se doit de prévoir des équipements pour pouvoir réserver des emplacements et qu'en ce qui concerne le financement celui-ci ne sera pas forcément à la charge de la commune mais peut être privé ou participation public privé.
- ✓ Mr CAPRON demande la possibilité de créer une liaison cyclable et ou piétonne de la coulée verte jusqu'à Amiens.
- ✓ Mme BOUSSU soumet l'idée d'un marché de fruits et légumes une fois par semaine dans le village pour créer une zone de convivialité
- ✓ Mr RICHARD rappelle aux membres du conseil que la population du village est une population vieillissante et qu'il y a lieu d'en tenir compte en terme d'équipements.
- ✓ Mr RIVET souligne qu'il faut garder les commerces et services de proximité dans le centre du village (rue de Conty) pour conserver la clientèle de passage.
- ✓ Mr DEMOURY indique qu'il paraît difficile de recréer une centralité dans le bas du village et qu'il faudra réfléchir à l'attractivité de ces commerces.
- ✓ Mr DUCROCO précise qu'il faudra vérifier que les orientations prises sont compatibles avec celles du SCOT.

✓ Mr DUSSART informe que la prochaine réunion sur le PLU prévue le 22 septembre en présence des services de l'Etat permettra de vérifier ce point et d'avoir les remarques ou observations soulevées par ce projet et que l'on y apporte les corrections éventuelles.

✓ Mr THURET donne lecture du courrier d'un particulier qui s'étonne que la commune de Vers sur Selle s'écrive avec un « s » à la fin de Selle sur tous les documents officiels.

Une nouvelle demande de correction sera envoyée à l'INSEE

✓ Eglise : Etude de stabilité des contreforts

Présentation de Mr DUSSART

Mr DUSSART, maire adjoint indique que les sondages prévus pour vérifier l'état du sol aux abords de l'église ont été réalisés, démontrent que les fondations ont été réalisées en moellons posés sur la craie et que les semelles des contreforts ne présentent pas de sur largeur, la question se pose de réaliser des études de stabilité de ces contreforts avant d'envisager tous travaux.

Mr DUSSART présente un devis de l'entreprise Jean-Marie DENIS, restauration de patrimoine ancien, Pour un montant de 1937.52€ TTC qui comprend :

- Prise de mesures , relevé des maçonneries du clocher
- Note de calcul structure et descente des charges
- Rapport de stabilité et préconisation

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le devis de L'entreprise DENIS pour un montant de 1937.52€ TTC

IV) Informations Vers sur Selle

• **Point sur les travaux de Vers Sur Selle**

→ **Présentation de Mr DUSSART**

- Aménagement de la rue de Conty

Pour le moment, aucune information quant au déplacement des bouches à incendie

- Ponts de la rue du moulin

Une expertise sera menée la semaine prochaine

- CPIE : Les Chemins de l'Espoir

Le CPIE a terminé la réalisation du terrain de pétanque au niveau de la Plaine de Jeux.

Il est envisagé lors de leur prochain passage d'empierrier le bas de l'allée des marronniers et de la ruelle des blonds pour arrêter les coulées de boue par temps de forte pluie et quelques aménagements de la ruelle près du terrain appartenant à M et Mme PERRET.

• **Informations diverses**

→ **Présentation de Mr DEMOURY**

- PLU de Plachy Buyon

Le Plan Local d'Urbanisme de Plachy Buyon a été arrêté leur Conseil Municipal en date du 28 mai 2009.

Conformément à l'article L123.9 du Code de l'Urbanisme, la commune de Vers sur selle est destinataire d'un exemplaire du projet du PLU arrêté pour avis à donner dans un délai maximal de 3 mois.

Un avis sera donné lors de la prochaine réunion de Conseil en septembre.

- Jurés d'Assises

Présentation de Mr CAPRON

Un tirage au sort des communes du canton a été procédé le mercredi 24 juin à la mairie de Boves.

La commune de Vers sur Selle a été tirée au sort, puis trois personnes ont été tirées au sort dans la liste électorale pour composer la liste préparatoire des jurés pour l'année 2010.

Ces trois personnes : Mr BROHARD Dominique, Mr ISEBE Claude et Mme VALETTE Yvette ont été informées par courrier.

- Renouveau des baux ruraux

Les élections des membres assesseurs des tribunaux paritaires des baux ruraux et des membres à voix délibérative des commissions consultatives paritaires départementales des baux ruraux auront lieu en janvier 2010. La révision des listes électorales s'effectuera du 1^{er} juillet au 31 Août 2009.

- Signalisation

Par manque de signalisation au lotissement (plaques de rues) les pompiers ont eu quelques difficultés à se rendre chez Mr PERRIN demeurant au lotissement St Hildevert.

- Congés annuels des agents

Mr Richard THORON : du 27 Juillet au 18 Août

Mr Dominique JEANSONI : du 31 Août au 18 Septembre

Mme Véronique WATIN : du 10 Août au 02 Septembre

Mme Corinne DELEPINE : du 03 au 23 Août

- Ménage au groupe scolaire

Sera effectué la première semaine du mois d'août par Mme WATIN, Mme BEHAL et Mr JEANSONI et par l'association Ménage Service.

- Association des parents d'élèves

La réunion et le pot de rentrée organisée par l'Association APEVB aura lieu le jeudi 03 septembre à 18h à la salle communale.

- Travaux au groupe scolaire

- Un devis établi par Mr Christian EVRARD pour des travaux de restauration du réseau de chauffage et de l'alimentation en eau à l'école a été signé ce jour pour un montant de 3500€ TTC.

- l'entreprise Michel WATIN effectuera des travaux de ré agréage à l'entrée de l'école pour la pose de tapis.

- Une fontaine à eau réfrigérée a été commandée pour l'école

- Distributeur de papier

La Ste Techniservice est venu installer un distributeur de papier à la mairie, à l'école et à la salle communale pour une meilleure qualité d'hygiène aux endroits recevant du public.

- Cinéma en ballade

Mme Alexandra COURTEAUX s'occupera désormais de l'organisation des séances de cinéma.

- Transport

Suite aux différents problèmes rencontrés, liés au transport des bus, le courrier de Mr Cédric POUVREAU a été transmis à Mr Thierry BONTE, vice-président, chargé des transports, d'Amiens Métropole pour suite à donner.

- Inspection Académique

Mr CORNIQUET, maire de Bacouel, a rencontré Mme BRARE, le 18 juin. Il a confirmé lors du dernier conseil d'école sa volonté de garder une école à Bacouel sur Selle.

- Replantation du marais

Prévision de replanter les parcelles du marais. Mr Claude RICHARD préconise une replantation en automne.

Mr DUSSART est en charge de ce projet.

- Panneaux de signalisation

Mr HERDHEBAUT demande la pose d'un panneau « gibier » en bordure de la route de Taisnil pour prévenir du passage de gibiers.

La route étant classée départementale, un courrier de demande sera envoyé au Conseil Général.

- Plan communal de sauvegarde

L'actualisation du Plan communal de sauvegarde a été établie et envoyée à la Préfecture.

- Enseignement Catholique

La Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique, école privée, sollicite par convention une participation financière de la commune de résidence des élèves au fonctionnement des classes élémentaires et maternelles.

Le montant total pour l'année scolaire 2008/2009 s'élèverait à 2 398.12€ pour 1 enfant en maternelle et 5 enfants en élémentaire.

Etant donné que la commune possède toutes les structures d'accueil pour recevoir les enfants au groupe scolaire, et qu'aucun accord n'a été demandé à la commune, cette demande sera mise en attente.

- Comprimés d'iode

Il n'y aura pas de renouvellement des stocks, la date de péremption est prolongée de deux ans soit jusqu'en 2010.

V) Informations Amiens Métropole

→ Présentation de Mr DEMOURY

- Réunion de la Communauté Ouest

La réunion a eu lieu à Pont de Metz de 17 juin et les membres ont décidé des travaux suivants au terrain de Foot :

- Création d'un point d'eau

- Couverture de l'auvent devant les anciens vestiaires

- La Ste Renov ' Sport a effectué l'entretien du terrain

- DUNLOP Football Entreprise

Sollicite l'autorisation d'utiliser le terrain de football pour des matchs le samedi après-midi après 15h.

M RIVET, Président de l'ESV approuve cette demande. Pour accord un courrier sera envoyé à Mr Alain JAUNY d'Amiens Métropole.

- Mission locale

Le rapprochement de la mission locale et du pôle emploi est en cours d'élaboration. L'assemblée générale a eu lieu le 19 juin.

- Le SCOT

Le séminaire des élus aura lieu les 18 et 19 septembre.

- La SEMTA

Problème d'existence de la SEMTA suite à l'attribution du marché à la RTF.

- L'ADUGA

L'assemblée générale a eu lieu le 26 juin.

- Maison Emploi et Formation

L'assemblée générale a eu lieu le 26 juin.

- Réunion PLH

Evolution des propositions des nouveaux logements dans les communes.

- ADULLACT

Dans le cadre de la mise en place de la dématérialisation du contrôle de légalité, une première réunion d'information a eu lieu le 19 juin.

En septembre, une réunion de formation sera prévue pour Michel PROCHWICZ et Corinne DELEPINE en tant qu'utilisateurs et pour Thierry DEMOURY en tant qu'administrateur.

XI) Questions diverses

Tour de table

✓Mr JEUNIAUX

- Réunion du CCAS

A eu lieu le vendredi 26 juin à 19h en mairie. La désignation de deux nouveaux membres est repoussée en septembre.

En ce qui concerne le repas des aînés 2009, le thème retenu est celui de « la mer ».

✓Mr CANDELIER

- Culture

A reçu en mairie, M Jean-Michel BENZ et M Guy LEPLAT qui souhaitent éditer un recueil développent un aspect intéressant de chaque commune du canton de Boves (anecdote méconnue, légende). Désirant consulter les archives communales, il sera demandé à M Jean TOUZET s'il veut bien les recevoir afin de les orienter ou de les conseiller dans ce domaine.

- Commission Communale des Impôts Directs

La commission nouvellement constituée s'est réunie le 25 juin et a mené une réflexion sur les propositions fournies par le Centre de Impôts sur le foncier bâti et non bâti des années 2008 et 2009.

- Séminaire d'Amiens Métropole des 3 et 4 juillet 2009

Problèmes évoqués :

- La taxe professionnelle et l'inquiétude sur le maintien des recettes métropolitaines TP ou équivalentes
- Maîtrise des charges de fonctionnement (la masse salariale représentant la moitié du budget de fonctionnement pour un effectif de 3396 personnes).
- Pas de recettes nouvelles attendues
- L'équité des communes dans les équipements n'est pas toujours réalisable mais un niveau d'équipement correct pour un maximum de bénéficiaires.
- DGF garantie d'évolution faible de la recette en 2009, soit 0,15 %
- Bus politique tarifaire: pas de gratuité pour tous un débat collectif avec coûts est envisagé (travailler avec les gares, rabattement, transport à la demande, gratuité par le financement des budgets sociaux des communes...).
- L'impôt ménage a été évoqué et s'il venait à être mis en place 1 point de la valeur locative permettrait une ressource métropolitaine supplémentaire de 3,6 M€.Il pourrait être modulé suivant la commune.
- La part des investissements de proximité (15 % du budget actuellement) pourrait devenir un montant fixe pour la durée du mandat électif, sur la base des dépenses passées.
- Dans un esprit métropolitain mise en place de groupements de commandes, plateformes de services, solidarité fiscale et une redéfinition de la notion d'intérêt communautaire.

Présentation d'un projet métropolitain :

- Construire un projet stratégique à l'échelle de l'agglomération
- Développer une approche globale des évolutions possibles du territoire métropolitain
- Elaborer un projet fédérateur

Il s'agit de renforcer Amiens Métropole comme territoire de projet au-delà de son existence institutionnelle.

1^{ère} temps Formulation des attentes et objectifs afin d'orienter les réflexions et travaux du projet métropolitain.

Ce cahier des charges sera débattu avec l'ensemble des maires et de la population

2^{ème} temps Réflexion urbaine partagée au travers d'un marché de définition, faire travailler plusieurs équipes pluridisciplinaires sur les développements possibles de l'agglomération (compétences recherchées : ingénieur, sociologue, géographe, historien et spécialistes des déplacements, du logement, de l'environnement...) pour les 20 ans à venir.

3^{ème} temps La mise en œuvre. Le rendu des marchés de définition offrira les grandes lignes directrices du projet métropolitain. Des échanges entre les bureaux d'études, les élus, les services et les habitants permettront d'approfondir les hypothèses étudiées

L'ensemble du processus s'étalera de juillet 2009 jusqu'en décembre 2010.

✓Mr CAPRON

- CPIE

Les employés seront présents dans la commune dans une quinzaine de jours.

✓Mme BOUSSU

- Chemin Fossé Gosset

Demande le statut du terrain à côté de sa propriété : Le terrain est vendu.

Une nuit, une voiture a fait du « rodéo » dans le chemin du Fossé Gosset

Il faudrait couper la végétation qui dépasse des clôtures et déborde sur le chemin : Une demande sera faite auprès des propriétaires riverains.

- Information à l'école

Demande que des affiches d'information sur la grippe A soit apposées au groupe scolaire.

✓Mr RIVET

- Cimetière

Des enfants jouent et circulent dans le cimetière.

- Gravats

A remarqué un dépôt de gravats.

La ste STAG s'engage à rendre en état le chemin rural dit « chemin au dessus du Larry » dans le cadre de la mise en transit de matériaux minéraux sur les parcelles cadastrées section ZD n° 59 et 60.

✓Mr RICHARD

- Travaux

Le débroussaillage est terminé, il faudrait enlever les mauvaises herbes qui entourent le calvaire situé rue du moulin.

✓Mme COCAGNE

- Signalisation

Le panneau « Stop » au carrefour de la rue Emmanuel Bourgeois n'est toujours pas remis.

Un courrier sera envoyé au service d'Amiens Métropole pour la pose du panneau.

- Fête du 14 Juillet

Demande qui sera présent et disponible pour participer à l'organisation de la fête du 14 juillet.

Prendre un arrêté de circulation identique à celui de l'an passé.

✓Mr CANDELIER

Problèmes rencontrés à la salle communale, lors d'une location en juin, les riverains ont été dérangés par le bruit et la musique. La remise en état des locaux a été nécessaire à l'issue de la location. Il y aura lieu de prévoir une modification du contrat de la salle et particulièrement l'état des lieux de fin de contrat et l'utilisation du dépôt de garantie. Egalement une étude est souhaitée sur une installation d'un appareil limitant le son à l'intérieur de la salle.

✓Mr DEMOURY

→Réunions de Conseil

Les prochaines réunion de Conseil auront lieu les :

- Lundi 07 Septembre à 19h30
- Mardi 06 Octobre à 19h30
- Mardi 03 novembre à 19h30
- Mardi 15 décembre à 19h30

→Soirée plateau prévue le Jeudi 24 septembre à 19h à huis clos pour mener une réflexion sur l'amélioration du fonctionnement de l'équipe municipale.

Sans autre question des membres du Conseil municipal , Monsieur le Président lève la séance à 22H30.